

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 32, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an \$2.00
Canada et Etats-Unis 1.50
France fr. 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE,
J. MONIER, Directeur.
Téléphone Bell No. 2802.
Téléphone Federal No. 708.

MONTREAL, 11 AVRIL 1890

LE NOUVEAU TARIF.

(Suite)

MATIÈRE LUBRIFIANTES HUILES ET PEINTURES ETC

8. Graisse pour voiture, un centin par livre.

9. Barils contenant du pétrole ou des produits de pétrole ou des mélanges dans lesquels entre du pétrole, lorsque les produits ainsi contenus sont assujétis à un droit spécifique, quarante centins chacun.

71. Feuilles d'or et d'argent et clinquant, trente pour cent *ad valorem*.

107. Huile de lin, crue ou bouillie, un centin et un quart la livre.

108. Huiles lubrifiantes, composées en totalité ou en partie de pétrole et coûtant moins que trente centins par gallon, sept centins et un cinquième par gallon.

112. Blanc et rouge de plomb, secs, minium orange, blanc ou carbonate de zinc, cinq pour cent *ad valorem*.

113. Couleurs, sèches, N. S. A., vingt pour cent *ad valorem*.

115. Peintures, broyées ou mêlées dans ou avec de la laque du Japon, du vernis des laques, des siccatifs liquides, du colodion, de l'huile siccative ou du vernis à l'huile; matières à encoller et abreuver le bois, et toutes peintures liquides, préparées ou toutes mélangées, N. S. A., cinq centins par livre et vingt-cinq centins *ad valorem*, le poids du colis compris dans le poids imposable.

116. Oxydes, ocres, argiles ocres, réfractaires, terres d'ombre et de Siègne, broyées ou non broyées, lavées ou non lavées, calcinées ou crues, trente pour cent *ad valorem*.

117. Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, une piastre par gallon.

118. Papiers teints ou papiers à tentures, en rouleaux, sur chaque rouleau de huit verges ou moins, et ainsi en proportion pour toute longueur plus grandes des espèces qui suivent, savoir:—
a. Papiers bruns unis, papiers blancs, papiers à fond préparé et papiers satinés deux centins.

b. Bronzés, d'une seule impression, et bronzés coloriés, six centins.

c. Bronzés et en relief, huit centins.

d. Bordures coloriés, étroites, et bordures coloriés, larges six centins.

e. Bordures bronzés, étroites, et bordures bronzés, larges, quatorze centins.

f. Bordures en relief, quinze centins.

g. Tous autres papiers peints ou à tentures, trente-cinq pour cent *ad valorem*.

122. Cire de paraffine, acide stéarique et stéarine de toute espèce, trois centins par livre.

219. Huiles d'éclairage provenant en tout ou en partie du pétrole, de la houille, du schiste ou de la lignite, coûtant plus de trente centins par gallon vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

En franchise

255. Couleurs métalliques, savoir; oxydes de cobalt, zinc et étain. N. S. A.

IMPRIMERIE, LIBRAIRIE, LITHOGRAPHIE, PAFETERIE, ETC.

12. Livres d'annonces images et pan-cartes enluminées, publications périodiques d'annonces illustrées, mercuriales ou listés de prix illustrés, calendriers et almanachs d'annonces illustrées, estampes de modes pour tailleurs ou modistes, et tous chromos, chromotypies, oléographies, photographies et autres cartes, images ou autres œuvres d'art similaires, produites par tout autre procédé que par la peinture artistique ou le dessin, soit pour des fins d'affaires ou d'annonces ou non, imprimées ou estampées sur papier, carton, ou autre matière, N.S.A., six centins par livre et vingt pour cent *ad valorem*.

13. Cartes géographiques, topographiques et astronomiques, cartes marines et globes, N.S.A., vingt pour cent *ad valorem*.

14. Journaux ou édition supplémentaires, ou parties, partiellement imprimés et destinés à être complétés et publiés en Canada, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

15. Billets de banque, obligations, lettres de change, chèques, billets à ordre ou au porteur, traites et tous ouvrages semblables non signés, et têtes de comptes, enveloppes, reçus, cartes et autres formules commerciales en blanc, imprimés ou lithographiés, ou imprimés sur plaques d'acier, de cuivre ou autres, et autres matières imprimés N.S.A., trente pour cent *ad valorem*.

16. Outils et instrument de relieurs, y compris les machines à régler et percaline, dix pour cent *ad valorem*.

18. Cuivre en lames, pour filets d'imprimerie, non finis, et cuivre en lames ou en feuilles de moins de quatre pouces de largeur, quinze pour cent *ad valorem*.

105. Mucilage et colle liquide, trente pour cent *ad valorem*.

11. Peintures, estampes, gravures, dessin et plan de construction, vingt pour cent *ad valorem*.

119. Sacs de papier de toute espèce, imprimés ou non, trente-cinq pour cent *ad valorem*.

123. Crayons de mine de toute espèce, en bois ou autrement, trente-cinq pour cent *ad valorem*.

132. Presses et machines à imprimer, mais seulement celles employées dans les établissements où il s'imprime des journaux, des livres ou des commandes; machines à plier et coupe-papier employés dans les établissements d'impressions et de reliure, dix pour cent *ad valorem*.

133. Presses lithographiques, dix pour cent *ad valorem*.

145. Crayons d'ardoise, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

150. Stéréotypes, électrotypes et planches de cellulose pour almanachs, calendriers, brochures illustrées, annonces ou gravures de journaux, et tous autres ouvrages de même nature pour des fins commerciales, industrielles ou autres, N. S. A., et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré.

151. Stéréotypes, électrotypes et planches en cellulose de colonnes de journaux, et leurs supports, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose, trois quarts de centins par pouce carré, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré.

En franchise

217. Cartes m. rines.

233. Livres imprimés par tout gouvernement ou association scientifique, pour l'avancement de science et des lettres et publiés au cours de ses procédés et fournis gratuitement à ses membres, et non pour fin de vente ou de commerce.

234. Livres imprimés spécialement pour l'usage *bona fide* des bibliothèques publiques, pas plus de deux exemplaires d'un ouvrage.

305. Livres imprimés dans aucune des langues ou dialectes d'aucune des tribus sauvages du Canada.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, MÉDICAMENTS, PRODUITS PHARMACEUTIQUES, ETC.

10. Ceintures chirurgiques ou brayers, et suspensoirs de toute espèce, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

83. Instruments de chirurgie et de dentisterie de toutes sortes, vingt pour cent *ad valorem*.

99. Extrait de malt (non alcoolique) pour des fins médicinales, vingt pour cent *ad valorem*.

106. Graine de moutarde, vingt pour cent *ad valorem*.

110. Opium (à l'état naturel) une piastre par livre, le poids devant comprendre celui de l'article qui l'enveloppe.

214. Ether sulfurique, cinq centins par livre.

En franchise.

218. Racine d'orcanette, crue, broyée ou écrasée.

220. Aloès, broyée ou non.

230. Fèves, savoir:—du Tonquin, de vanille ou noix vomique, brutes seulement.

231. Cloches, quand elles sont importées par ou pour l'usage des églises.

273. Racine de réglisse non broyée.

223. Préparations anatomiques et squelettes ou parties de squelettes.

282. Mousse d'Irlande et autres mousses et herbes marines, crues ou à l'état naturel ou nettoyés seulement.

293. Racines médicinales, savoir:—d'aconit, de colombo, d'ipécacuanha, de sal-épareille, de sille, de taraxacum, de rhubarbe et de valerian.

MODES, NOUVEAUTÉS, ÉTOFFES TISSUS DE TOUS GENRE, TAPIS ETC.

6. Fleurs artificielles, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

7. Plumes de toutes espèces, N. S. A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

19. Bretelles et parties de bretelle-trente-cinq pour cent *ad valorem*.

23. Tapis, paillasons et nattes de chanvre; doublures de tapis et coussinets d'escalier, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

28. Nattes et paillason en fibres de coco, trente pour cent *ad valorem*.

32. Faux-cols en coton, toile ou cellulose, vingt-quatre centins par douzaine et trente pour cent *ad valorem*.

33. Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, trente-cinq pour cent *ad valorem*.

34. Etoffes de couleur, tissées en tout ou en partie de fil de coton teint ou coloré, ou de fil de jute, ou en partie de fil de jute et en partie de fil de coton ou d'autre matière, à l'exception de la soie, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

35. Sangle non-élastique, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

36. Sangle élastique, trente pour cent *ad valorem*.

40. Cordages de coton et cordes de coton tressée, trente pour cent *ad valorem*.

41. Cordages de tout genre, N.S.A., un et un quart centin par livre et 15 pour cent *ad valorem*.

42. Denims, drills, coutils, guingamps

plaid, cotons ouaté ou peluchés, flanelles, tennis-cloth, ou zéphire rayés, toiles et drills teints ou colorés, cotons cheuises carrelés et rayés, cotonnades, doeskins de coton, étoffes à pantalons, et étoffes similaires, deux cents par verge carrée et quinze pour cent *ad valorem*.

48. Fil de coton à coudre en écheveaux blanchi ou non, à trois et six brins, douze et demi pour cent *ad valorem*.

44. Jeans et coutils, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de corsets ou de garnitures de robes pour être employés dans leurs propres fabriques vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

45. Manchettes de coton, de toile ou de cellulose, quatre centins par paire et trente pour cent *ad valorem*.

46. Rideaux confectionnés garnis ou sans garniture, 30 pour cent *ad valorem*.

47. Hamacs et filets pour jeu de paume, et autres articles fabriqués avec de la ficelle. N. S. A., trente-cinq pour cent *ad valorem*.

49. Plumes savoir; plumes d'autruche et de vautour, non préparées, quinze pour cent *ad valorem*.

50. Plumes, savoir: plumes d'autruche et de vautour, préparées, trente-cinq pour cent *ad valorem*.

70. Gants et mitaines de toutes sortes, treute-cinq pour cent *ad valorem*.

73. Chapeaux de feutre de fourrures, un dollar et cinquante centins par douzaine et vingt pour cent *ad valorem*.

74. Chapeaux et bonnets, N.S.A., trente pour cent *ad valorem*.

75. Chapeaux de femmes, N.S.A., trente pour cent *ad valorem*.

79. Agrafes de corset, agrafes ou buses à courbure dite *spoon*, bandes, buses, lames d'acier de côté et autres lames de corsets, soit unies, vernies, laquées, étamées ou couvertes de papier ou de drap; aussi busc, baleine ou lacets de corsets, couverts de papier ou de drap, par longueurs avec bout garni ou non de laiton ou d'étain ou en rouleaux, cinq centins par livre et trente pour cent *ad valorem*.

88. Dentelles, millerets, franges, broderies, cordons, glands et bracelets; millerets, chaînes ou cordons en crin, cols en dentelles et tous articles semblables, filets en dentelles et tulle de coton, de soie, de fil ou autres matières, trente pour cent *ad valorem*.

109. Toiles cirées et soie huilée, en pièces, taillées ou façonnées, huilées, vernies, estampées, peintes ou imprimées, veloutées ou enduites de caoutchouc ou autres substance, N.A.P., cinq centins par verges carrée, et quinze pour cent *ad valorem*.

120. Papier-toile Union à faux-cols ou collets, non lustré ni fini, vingt pour cent *ad valorem*.

121. Papier-toile Union à faux-cols ou collets, en rouleaux ou en feuilles, lustré ou fini, vingt-cinq pour cent *ad valorem*. collets, non lustré ni fini, vingt pour cent *ad valorem*.

142. Châles et couvertures de voyage de toute espèce et étoffe, excepté la soie, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

143. Soie à coudre et à border et fil de soie, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.

187. Parapluies, parasols et ombrelles, de toutes sortes et de tous matériaux, N.S.A., vingt pour cent *ad valorem*.

188. Manches de parapluies, parasols et ombrelles, N.S.A., vingt pour cent *ad valorem*.

191. Velvantine, et velours et peluche de coton, vingt pour cent *ad valorem*.

201. Hards confectionnées et vêtements de toutes sortes, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée et filée, du poil d'alpaca, de chèvre